



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 68539

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la toxicité potentielle des agents de blanchiment dentaire vendus sans ordonnance. Il apparaît que ces produits contiennent du peroxyde d'hydrogène, dont la teneur ne doit pas excéder 6 % du volume total du produit. Or, les usagers peuvent se procurer ces « blanchisseurs de dents » sans ordonnance, et sont susceptibles d'en abuser, au mépris de leur santé. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de réglementer la vente de ces produits en la rendant tributaire d'une prescription médicale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68539

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6404